



## CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE METALLURGIE : VOLET REMUNERATION JUR 17

### PUBLIC

- Dirigeant, CODIR
- Service RH, paye
- Service juridique

### PREREQUIS

- Connaître les bases en droit du travail

### MODALITES PEDAGOGIQUES

- Partage d'expériences et de bonnes pratiques
- Utilisation tableur Excel

### MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

- Cas pratiques

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre les points clefs et les points de vigilance du thème rémunération.
- Savoir repérer et gérer les problématiques juridiques principales.
- Appréhender les enjeux juridiques des nouvelles dispositions conventionnelles dans le domaine traité.
- Identifier les marges de manœuvres pour modifier les pratiques internes en lien avec la rémunération.

### PROGRAMME

#### Salaires minimum hiérarchiques (SMH):

- Présentation des nouvelles dispositions conventionnelles : règles de calcul et de vérification
- Application transitoire de la future grille de salaire :
  - pour les cadres débutants
  - pour les entreprises impactées par les nouveaux SMH

#### Prime d'ancienneté :

- Modalités de calcul de la prime d'ancienneté
- Comment fonctionne le complément de prime d'ancienneté ?
- Comment articuler les primes d'ancienneté d'entreprises avec celle de la CCNM ?

#### Garantie conventionnelle individuelle de rémunération (GCIR):

- Qu'est-ce que la GCIR ?
- Règles de fonctionnement et calcul

#### Autres éléments :

- Indemnité de repas
- Rémunération des inventions de salariés



1 400 €HT



10 participants  
maximum par groupe



1 jour



Nous consulter

N° déclaration d'activité  
72 33 000 12 33  
SIRET – 781843073  
NAF – 8532Z  
N° Qualiopi – 8575624

### INFORMATIONS ET INSCRIPTION

Agnès VEDRENNE  
a.vedrenne@afpiso.com  
06 81 65 35 43

www.formation-maisonindustrie.com

Valérie VOLEAU  
v.voleau@afpiso.com  
06 85 70 62 67